

# JUSTICIA Asbl



Organisation congolaise de promotion et de défense des droits de l'homme et du droit international humanitaire, adresse :  
94 avenue Adoula coin des usines, Commune Lubumbashi, Haut Katanga /RDC, Tél : +243994075131, +243818050488, E-  
mail :justicia.asbl@gmail.com, Site web : [www.justiciahumanriqths.org](http://www.justiciahumanriqths.org)

## COMMUNIQUE DE PRESSE N°007/JUST/2020

### **ETAT DU COVID-19 DANS LES PRISONS DE LA RDC : LE GOUVERNEMENT DOIT S'INVESTIR POUR EVITER L'HECATOMBE**

RDC, Kinshasa, le 01 mai 2020, JUSTICIA Asbl, une organisation congolaise de promotion et protection des droits de l'homme et du droit humanitaire, a appris avec stupéfaction qu'en date du 1<sup>er</sup> mai 2020, 43 cas de contamination au Coronavirus ont été dénombrés dans la prison militaire de Ndolo à Kinshasa qui compte une surpopulation carcérale de 1900 pensionnaires, pendant que le gouvernement congolais, à la suite d'un faible engagement, tarde à mettre en place des mesures efficaces de prévention et de décontamination de cette institution carcérale.

En effet, depuis le Communiqué N° 02/CAB/VPM/MIN/JGS/2020 du Premier Vice-Ministre et Ministre de la justice du 2 avril 2020 dans lequel il avait pris certaines mesures préventives contre la propagation du Coronavirus dans les prisons, dont la suspension du transfèrement interprovincial des détenus, de l'entrée des colis (la nourriture), du déferrement des prévenus devant les Offices des parquets dans les villes touchées par le Coronavirus et la suspension des audiences foraines, aucun mécanisme concerté de suivi, ni de matérialisation de ces recommandations n'a été mis en place pour soutenir financièrement ces mesures.

Même si certaines autorités judiciaires ont émis des directives aux chefs des parquets, juridictions et barreaux pour prévenir la propagation du Covid-19 dans l'appareil judiciaire, le Gouvernement congolais, à travers le Ministère de la justice, n'a non plus soutenu financièrement ces initiatives.

Cependant, bien qu'au moins mille deux cents détenus- dont plus ou sept cents(700) bénéficiaires des mesures de libération conditionnelle signées par le Ministre de la justice aient été relaxés à partir du 2 avril 2020 de différentes maisons carcérales du pays dans le cadre des mesures prises au niveau national afin de freiner la propagation du Covid-19, les prisons congolaises, principalement celles des grandes villes telles que Kinshasa, Lubumbashi, Goma, Bukavu, Kisangani, etc... sont toujours surpeuplées et ne sont pas véritablement appuyées par le Gouvernement central pour mieux faire face à cette pandémie.

Pour JUSTICIA Asbl, c'est à la suite d'une négligence notoire du Gouvernement congolais, à travers ses Ministères de la Justice, de la Santé et de la Défense qu'on vient de totaliser 43 détenus infectés au Covid-19 à la prison de Ndolo, car aucune disposition de grande envergure n'a été prise pour limiter la propagation de la maladie.

Vu ce qui précède, JUSTICIA Asbl recommande :

➤ ***Au Premier Ministre congolais :***

- *De convoquer tous les Ministère impliqués dans la gestion des prisons pour mettre en place une stratégie nationale de riposte contre le Covid-19 dans les prisons*

➤ ***Au Vice-Premier Ministre et Ministre de la justice et Garde des Sceaux :***

- *De convoquer une réunion avec les autorités judiciaires et pénitentiaires afin de prendre des dispositions générales et efficaces devant concourir à diminuer les surpopulations carcérales dans les prisons*

➤ ***Au Conseil Supérieur de la Magistrature***

- *D'initier des réflexions en associant les différents partenaires nationaux et internationaux du secteur de la justice pour la modernisation de l'appareil judiciaire afin d'utiliser les nouvelles technologies de l'information et de la communication*